

Permanences Numériques

Horaires à compter du Lundi 15 novembre 2021

Mme BUCAMP, M. DROUILLET et M. YVONNET assurent des permanences pour répondre aux besoins et questions des élèves concernant le numérique et notamment leur terminal mobile (tablette ou PC) doté par la région.

Ces permanences se tiennent au **CDI du bâtiment D4** :

- **Le lundi de 9h45 à 10h15, de 14h45 à 15h15 ;**
- **Le mardi de 14h45 à 15h45 ;**
- **Le mercredi de 14h45 à 15h45 ;**
- **Le jeudi de 12h45 à 13h45 ;**
- **Le vendredi de 12h45 à 13h45.**

Madame Amorim, professeur documentaliste, ne pourra pas répondre à toutes les questions liées au numérique. Il est donc indispensable que les élèves viennent sur les heures de permanence numérique.

Ces permanences ont pour but de répondre aux besoins suivants, **lorsqu'ils n'ont pu être réglés par les enseignants, CPE, ou surveillants** :

- Assistance en cas de dysfonctionnement (problème de charge, surchauffe, Wi-Fi, ...).
- Attribution temporaire d'une tablette (en remplacement ou en attendant le matériel définitif).
- Assistance pour la connexion à l'ENT/pronote, office 365, PIX, etc...
- Attribution définitive d'un matériel. Dans ce cas, les élèves concernés sont avertis via pronote.

Pour **l'attribution des manuels numériques**, les élèves doivent s'adresser prioritairement aux professeurs documentalistes du **CDI du bâtiment C2** : Mme Emily SAINSARD et Mme Delphine DOLIGNIER.